

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept septembre, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Jean MONTAT, Marie-Christine ANGEVIN, Nathalie PRADELS, Francine MAIA, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Thierry VERGNES, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS, Jérôme JASON

Secrétaire de séance : David MARRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

INFORMATION DEMISSION CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Aline BASTE, conseillère municipale, en date du 28 août 2020 et ce pour des raisons personnelles.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Le maire, présente une requête de la perception concernant des produits irrécouvrables sur le budget communal (charges locatives) : il explique qu'il ne peut recouvrer les titres 448 et 449 émis en 2019, concernant des charges locatives, à l'encontre de BARBOUX Véronique, et représentant un total de 75.98 euros.

En conséquence, le comptable demande l'admission en non-valeur de ces titres.

- Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant les sommes dues, décide l'admission en non-valeur des titres émis à l'encontre de BARBOUX Véronique et autorise le mandatement de cette somme au compte 654 sur le budget 2020 après ouverture des crédits par décision modificative budgétaire

OPERATION COLLECTIVE DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS : CONVENTION AVEC LE SIEDA

Le maire rappelle l'opération de transformation du presbytère en logements locatifs et l'opération de rénovation de l'école primaire. Il précise qu'il est nécessaire de faire un diagnostic énergétique pour bénéficier de subventions dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Il informe le conseil que le SIEDA a conclu un marché public ayant pour objet de confier à un prestataire, de type bureau d'études thermiques, une mission d'audits énergétiques sur tout ou partie du patrimoine bâti des collectivités et des établissements publics aveyronnais. Il est nécessaire de passer une convention avec le SIEDA pour bénéficier de cette prestation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la participation de la commune de La Salvetat-Peyralès à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics, et s'engage à verser au SIEDA la participation financière, de 300 €/ bâtiment.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRE

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020/035

Le maire rappelle la délibération 2020/035 concernant la désignation des membres de la commission communale d'appel d'offres pour la durée du mandat. Il précise qu'il est nécessaire d'annuler cette délibération et de procéder à l'élection des membres et non à une désignation, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

- Sont candidats au poste de titulaire :

3 Membres titulaires : Joselyne EVANNO, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL

Sont candidats au poste de suppléants :

3 Membres suppléants : Francine MAIA, Nathalie PRADELS, David MARRE

Sont donc élus en tant que :

- Délégués titulaires : Joselyne EVANNO, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL
- Délégués suppléants : Francine MAIA, Nathalie PRADELS, David MARRE

CREATION ET MODIFICATION D'EMPLOI

1-MODIFICATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Joselyne Evanno, 1^{ère} adjointe fait part au conseil de la démission de l'ATSEM en date du 25 août, en poste sur un emploi permanent contractuel d'ATSEM à 26 h hebdomadaire. Le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de cet emploi d'ATSEM à **28 heures par semaine et ce à compter du 01/11/2020**. Il est précisé que le centre de gestion de la fonction publique territoriale sera informé de la vacance d'emploi. Il ajoute qu'un agent a été recruté et sera nommé au 1^{er} novembre sur cet emploi.

2- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (26 H) NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ARTICLE 3-1-1° de la Loi 84-53 du 26/01/1984)

Le maire fait part au conseil de la démission de l'adjoint technique en date du 30 septembre, en charge du ménage des bâtiments communaux et de la surveillance de la cantine scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée de la remplacer et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet annualisé (26 h) non permanent d'une durée maximale d'un an à compter du 21 septembre 2020. Il ajoute qu'un agent a été recruté sur cet emploi. Il sera en charge du ménage des bâtiments communaux, de la surveillance de la cantine et de la garderie scolaire.

2- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ARTICLE 3-1-1° de la Loi 84-53 du 26/01/1984)

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent technique en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Il propose donc la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet permanent d'une durée maximale d'un an à compter du 21 septembre 2020. Il ajoute qu'un agent a été recruté sur cet emploi et qu'il sera soumis à une période d'essai d'un mois.

- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ces modifications et créations d'emploi

AVANCEMENT DE GRADE 2020 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

Le maire rappelle la délibération n° 2020-042 relative aux taux de promotion pour l'année 2020

Compte tenu de l'inscription d'un Rédacteur et d'un Adjoint Technique au tableau d'avancement de grade pour l'année 2020, il convient de supprimer les emplois d'origine et de créer les emplois correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression :
 - D'un emploi de Rédacteur à temps complet au service administratif
 - D'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet au service technique
- La création
 - D'un emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps complet au service administratif à compter du 1^{er} octobre 2020
 - D'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet au service technique à compter du 1^{er} octobre 2020
 -

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ces suppressions et créations d'emploi au 1^{er} octobre 2020

CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2020

Le maire rappelle le problème récurrent des chats errants dans le bourg et les nuisances occasionnées.

Il propose de lancer une campagne de stérilisation des chats errants et présente une convention avec le cabinet vétérinaire de La Salvetat-Peyralès.

- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de stérilisation des chats errants passée avec le cabinet vétérinaire de la Salvetat-Peyralès et autorise le maire à lancer une campagne de stérilisation et de procéder à l'information de la population (publication, affichage) de la date de la période prévue au moins une semaine avant sa mise en place.

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION CD EN TRAVERSE

Le maire informe le conseil qu'un plan de relance économique a été mis en place par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les collectivités peuvent présenter des dossiers. Il propose de déposer un dossier concernant l'opération CD en traverse.

- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer un dossier de subvention dans le cadre du plan de relance économique

INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION ET D'UNE LIMITE DE STATIONNEMENT : RUE DU FAUBOURG ET RUE DES BRUYERES

Le maire rappelle les problèmes récurrents de circulation et de stationnement gênants dans la rue du Faubourg et la rue des Bruyères. Il précise que depuis la fermeture de la boulangerie et le transfert du dépôt de pain à l'épicerie VIVAL, les problèmes de circulation et de stationnement dans la rue du Faubourg et des Bruyères se sont accrus.

Il propose, afin d'assurer la sécurité des usagers des rues et de faciliter l'accès à la superette d'instaurer un sens unique dans la rue du Faubourg et la rue des Bruyères. Il propose également de limiter la durée de stationnement à 15 minutes dans la rue du Faubourg afin de faciliter l'accès à la superette et d'empêcher le stationnement permanent des véhicules dans cette rue.

Il précise que les panneaux réglementaires ont été commandés. Deux arrêtés réglementant les sens unique et la limitation de la durée de stationnement seront pris dès la pose des panneaux.

- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un sens unique de circulation dans la rue du Faubourg et des Bruyères et décide d'instaurer une limitation de la durée de stationnement à 15 minutes dans la rue du Faubourg. Ces décisions rentreront en vigueur dès la pose des panneaux et la publication des arrêtés municipaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Stationnement handicapé :

Marie-Christine Angevin demande si une place de stationnement handicapé pourra être créée dans la rue du Faubourg. Cette place sera tracée dès que les travaux du Cd en traverse seront terminés.

Fermeture de la boulangerie:

Le maire rappelle au conseil la fermeture de la boulangerie au 31 août et la procédure de liquidation judiciaire en cours. Il précise qu'il a contacté la mairie de Mirandol Bourgnougnac, afin de visiter le local commercial de la boulangerie, construit par la commune. Il ajoute qu'il serait opportun de réfléchir au rachat du fonds de la boulangerie. Il remercie les boulangers Amandine Boizot et Romain Fleury ainsi que les gérants de l'épicerie VIVAL qui ont accepté de faire un dépôt de pain jusqu'à la réouverture de la boulangerie.

Parcours sportif

Jean Montat expose au conseil le projet d'aménagement d'un parcours sportif autour de l'ancien foirail aux bestiaux. Il présente plusieurs devis. Le coût de ce projet s'élève à 7000 € HT. Il précise que ce parcours pourrait s'intégrer dans un aménagement global du foirail (city parc, terrain de pétanque). Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention du département et de l'Etat.

CD en traverse

Les travaux du CD en traverse, route de Rodez vont commencer le 22 septembre. Les travaux dans la partie champs, sont terminés.

Compte rendu des commissions communales:

o Commission socio-médicales :

Marie-Christine Angevin et Nathalie Pradels informent le conseil du départ de M. Corbières, un des kinésithérapeutes du centre médical ainsi que du départ prochain en retraite du dentiste, M. Bonnafous. Une annonce de recherche d'un dentiste va être diffusée sur le site du conseil départemental. L'UDSMA a aussi été contactée pour une aide dans cette recherche. Elles précisent que M. Bonnafous donnerait son matériel à un éventuel successeur. Elles précisent également qu'à la demande du Docteur Klein, les employés communaux ont réalisés des travaux de peinture dans son cabinet.

Concernant les problèmes récurrents de chauffage et eau chaude du centre médical, elles ont rencontré l'entreprise Cros Energies qui devrait intervenir prochainement. Des relevés de températures dans les locaux des professionnels de santé ont permis de déceler une mauvaise programmation des boîtiers de chauffage.

Le défibrillateur sera installé très prochainement dès que la serrure du sas d'entrée sera posée.

Nathalie Pradels fait part de la Loi « Citoyens sauveteur ». Est citoyen sauveteur "toute personne portant assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent". Les gestes qui caractérisent le citoyen sauveteur sont la pratique du massage cardiaque, l'utilisation du défibrillateur cardiaque ou tout autre geste de

premiers secours. Le statut a pour objet d'atténuer la responsabilité pénale du citoyen sauveteur lors de son intervention. Il exonère le citoyen sauveteur de toute responsabilité civile pour le préjudice qui résulte pour la victime de son intervention.

○ **Commission tourisme-site internet-culture-communication-patrimoine :**

Caroline MERIOT informe qu'une animation a été programmée dans le cadre des journées du patrimoine, avec Mme Danielle BRIENT, présidente de l'association du Patrimoine. Le samedi 19 septembre, visite sur rendez-vous de la chapelle de Murat et le dimanche 20 septembre, visites libres et commentées avec exposition de l'église et de l'oratoire de Romette. Elle fait également le compte rendu de l'assemblée générale du centre culturel.

○ **Commission vie-associative :**

Jean MONTAT informe le conseil qu'il a programmé la réunion annuelle des associations le vendredi 9 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes. Les présidents d'association ont été invités. A l'ordre du jour, le bilan des activités de l'année et le calendrier 2021, le bulletin communal, la restitution des chèques de caution. Il a été demandé de fournir les statuts à jour et le dernier compte rendu d'assemblée générale.

○ **Commission Ecole:**

David Marre informe le conseil qu'une première réunion a eu lieu avec Aveyron Ingénierie concernant le projet de rénovation de l'école. Concernant les effectifs de l'école, 31 enfants sont scolarisés. La cantine scolaire a lieu dans la salle de l'ancienne mairie du fait du contexte sanitaire COVID-19.

Borne incendie

Le maire fait part des problèmes liés à la capacité en eau des pompiers lors de l'incendie du Port de la Besse. Il propose de rechercher un terrain pour installer un tuyau avec crépine au bord du Viaur.

Bâtiment en ruine à La Valette : procédure de péril ordinaire

Le maire fait part du péril concernant l'immeuble de M. SAVALL à La Valette. Il propose d'engager une procédure de péril ordinaire. Cela consiste à mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble afin qu'il procède aux travaux de sécurisation du bâtiment.

Le maire remercie les élus pour le travail qu'ils réalisent au sein des commissions communales. Il précise que des chantiers importants sont engagés pour la mandature que ce soit au niveau des travaux du presbytère ou du CD en traverse

Séance levée à 22h30.